

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Séance extraordinaire 12 décembre 2022

Séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue au 66, chemin Auckland, le 12 décembre 2022 à 19h00, présidée par monsieur le maire, André Perron et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers, Marc Bégin, Denys Gosselin et Lee Brazel, Marie-Michèle Turgeon et Pierre Blouin.

Le conseiller, Yves Bond, a motivé son absence.

La directrice générale, Sarah Lévesque, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à **19h00**

Prendre note que l'avis de convocation a été notifié tel que requis à tous les membres du conseil (article 156 du Code municipal du Québec) le 8 décembre 2022 par courriel.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-12-27

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. SENTIER LITTÉRAIRE – SOUMISSION POUR LA CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES

2022-12-28

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du projet de sentier littéraire comporte un milieu humide ;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera financé par le FRR volet 4 pour un montant de 2 000\$

CONSIDÉRANT QUE les demandes de prix reçues pour la caractérisation des milieux humides ;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de mandater naturive inc. au coût de 2 500 \$, avant taxes, pour procéder à la caractérisation du milieu humide de l'emplacement choisi pour le sentier littéraire ;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. RUE PRINCIPALE – DÉCOMPTE PROGRESSIF No 4

2022-12-29

CONSIDÉRANT QUE la facture soumise n'est pas acceptée par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une réunion de chantier aura lieu mardi, le 13 décembre 2022 en

présence du surveillant de chantier, Frédéric Blais et du surveillant municipal, Frédéric Dodier ;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU d'autoriser le maire, André Perron, et la directrice générale, Sarah Lévesque, à signer un chèque pour un montant maximale de xx \$ selon les résultats obtenus lors de la réunion de chantier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. FRR 4 VOLET COOPÉRATIF – RESSOURCE EN LOISIRS-MUNICIPALITÉ EN CHARGE

2022-12-30

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 –Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de La Patrie et de Chartierville désirent présenter un projet de ressource commune en loisirs local dans le cadre du volet 4 –Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton s'engage à participer au projet de ressource commune en loisirs local et à assumer une partie des coûts ;

ET que le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;

ET que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 –Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ET que le maire, André Perron, et la directrice générale, Sarah Lévesque, sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. COOP DE SOLIDARITÉ– AVANCE DE FONDS

Pierre Blouin se retire des discussions.

2022-12-31

CONSIDÉRANT QUE la Coop de solidarité de St-Isidore de Clifton est en démarrage ;

CONSIDÉRANT QUE les entrées de fonds de la Coop de St-Isidore de Clifton sont reportées après la période des fêtes ;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton autorise une avance de fonds de 150 000 \$ à la Coop de solidarité de St-Isidore de Clifton pour permettre le démarrage avant les fêtes ;

ET que cette avance de fonds sera remboursable à même le 50 000 \$ du FRR volet 4 originalement remis à la Coop de solidarité de St-Isidore de Clifton ;

ET sous forme de paiements de bail pour l'utilisation d'un entrepôt situé sur les terrains de la Coop de solidarité de St-Isidore-de-Clifton ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Aucun public présent.

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-12-32

Il est proposé par *Pierre Blouin*

De clore la présente séance à **19h26** l'ordre du jour étant épuisé.

Je, André Perron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Perron, maire

Sarah Lévesque, directrice générale